

Le formulaire de réclamation doit être envoyé par la poste (le cachet de la poste à l'appui), par courriel, par télécopieur ou au moyen du portail en ligne au plus tard le 25 juin 2026 à 23 h 59 heure du Pacifique.

TROUSSE DE RÉCLAMATION

**23andMe Holding Co. et 23andMe, Inc.
Action collective de clients canadiens en matière de respect de
la vie privée**

**Cour suprême de la Colombie-Britannique, greffe de
Vancouver,
Dossiers n° S-237147 et n° 246520**

ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS

Services Concilia inc.

A/S : 23andMe

1-5900, avenue Andover

Montréal (Québec) H4T 1H5

Téléphone : 1-888-770-8437

Courriel : 23andme@conciliainc.com

Télécopieur : 1-888-770-6049

Site Web : www.Canadian23andMeSettlement.ca

Action collective de clients canadiens de 23andMe en matière de respect de la vie privée

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION POUR LE CANADA

Le formulaire de réclamation doit être envoyé par la poste (le cachet de la poste à l'appui), par courriel, par télécopieur ou au moyen du portail en ligne au plus tard le 25 juin 2026 à 23 h 59 heure du Pacifique.

IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

L'administrateur des réclamations utilisera ces renseignements dans toutes ses communications au sujet de votre formulaire de réclamation. Veuillez inscrire les coordonnées de la personne avec laquelle l'administrateur doit communiquer. Si ces renseignements changent, vous DEVEZ en aviser l'administrateur des réclamations par courriel à 23andme@conciliainc.com.

Prénom :	
Nom de famille :	
Adresse courriel liée au compte 23andMe :	
Adresse courriel secondaire (facultatif) :	
Adresse :	
Ville :	
Province/territoire :	
Pays :	
Code postal :	
Numéro de téléphone :	

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS ET MARCHE À SUIVRE

1. Seules les personnes qui correspondent à la définition suivante peuvent déposer un formulaire de réclamation :

toute personne qui (i) a été cliente de 23andMe du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} octobre 2023 inclusivement (la « **période visée par l'incident de cybersécurité** »); (ii) résidait au Canada pendant la période visée par l'incident de cybersécurité; et (iii) a reçu de 23andMe un avis l'informant que ses données personnelles avaient été compromises dans le cadre de l'incident de cybersécurité;

(«**groupe canadien de l'action collective en matière de fuite de données** » ou « **membres du groupe canadien de l'action collective en matière de fuite de données** »).

2. Pour être admissible à un dédommagement, tout membre du groupe canadien de l'action collective en matière de fuite de données doit remplir et déposer le formulaire canadien de réclamation et fournir les pièces justificatives nécessaires lorsqu'il s'agit d'une réclamation extraordinaire admissible, au plus tard le 25 juin 2026 à 23 h 59, heure du Pacifique (« **réclamants canadiens admissibles** »).
3. Les réclamants canadiens admissibles peuvent demander un dédommagement au moyen du formulaire de réclamation dans deux situations :

- 1) **Réclamations extraordinaires admissibles :**

Chaque réclamant admissible peut demander qu'on lui rembourse jusqu'à concurrence de 2 500 \$CA en compensation de dépenses documentées et non remboursées, engagées entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 et en lien direct avec l'incident de cybersécurité dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- (a) frais non remboursés liés à l'achat d'un dispositif de sécurité ou de surveillance;
- (b) frais non remboursés liés à une consultation ou à un traitement en santé mentale;
- (c) toute autre dépense documentée et non remboursée qui, selon l'administrateur des réclamations, découle directement de l'incident de cybersécurité.

Pour que sa réclamation soit considérée comme étant une réclamation extraordinaire admissible, le réclamant admissible doit fournir toute documentation confirmant que les frais ont été engagés, et ce, dans la période comprise entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024, inclusivement.

- 2) **Réclamations ordinaires admissibles :** Chaque réclamant canadien admissible peut déposer un formulaire de réclamation pour un dédommagement qui ne s'inscrit pas dans le cadre des réclamations extraordinaires admissibles, et ce, sans avoir à

l'accompagner de pièces justificatives. Toutes les réclamations déposées par des réclamants canadiens admissibles seront étudiées en vue d'un dédommagement.

4. Tous les paiements seront délivrés en devises canadiennes.

Réclamations extraordinaires admissibles (le cas échéant)

REMARQUE : un réclamant canadien admissible qui dépose ce type de réclamation doit fournir les documents justificatifs pertinents.

	TYPE DE RÉCLAMATION EXTRAORDINAIRE ADMISSIBLE	Montant réclamé en \$CA	Documents justificatifs inclus?
CATÉGORIE 1	Frais non remboursés liés à l'achat d'un dispositif de sécurité ou de surveillance engagés entre le 1 ^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 inclusivement, en conséquence directe de l'incident de cybersécurité.		OUI / NON
CATÉGORIE 2	Frais non remboursés liés à une consultation ou à un traitement en santé mentale engagés entre le 1 ^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 inclusivement, en conséquence directe de l'incident de cybersécurité.		OUI / NON
CATÉGORIE 3	toute autre dépense documentée et non remboursée qui a eu lieu entre le 1 ^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 inclusivement et qui, selon l'administrateur des réclamations, découle directement de l'incident de cybersécurité. Veillez expliquer la nature et les circonstances des frais et débours, tels qu'ils ont été engagés entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 inclusivement, en conséquence directe de l'incident de cybersécurité.		OUI / NON
TOTAL (montant maximum permis : 2 500 \$CA)			

FORME PRIVILÉGIÉE DU DÉDOMMAGEMENT :

- Virement électronique Interac (à l'adresse courriel fournie ci-dessus); ou
- Chèque (à l'adresse fournie ci-dessus).

DÉCLARATION

VOUS DEVEZ LIRE ET SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION. SI VOUS OMETTEZ DE SIGNER CE FORMULAIRE, LE TRAITEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION POURRAIT ÊTRE RETARDÉ OU VOTRE RÉCLAMATION REJETÉE.

Je reconnais que je suis un membre du groupe canadien de l'action collective en matière de fuite de données lié et assujéti aux modalités de l'*Entente de règlement relative à l'action collective au Canada en matière de fuite de données*, du *Plan de règlement relatif à l'action collective au Canada* et de toute autre ordonnance du tribunal qui pourrait faire partie du litige et du règlement. Par la présente, j'accepte de fournir des renseignements supplémentaires à l'administrateur des réclamations au Canada pour appuyer cette réclamation, s'il m'en fait la demande. Je n'ai déposé aucune autre réclamation relativement à cette affaire et personne d'autre ne l'a fait en mon nom.

En mon nom et en celui de tous mes héritiers, mandataires, exécuteurs testamentaires, fiduciaires, administrateurs de succession, prédécesseurs, successeurs et ayants cause, je sou mets le présent *Formulaire canadien de réclamation* en vertu des modalités de l'*Entente de règlement relative à l'action collective au Canada en matière de fuite de données*, du *Plan de règlement relatif à l'action collective au Canada* et de toute autre ordonnance de la cour qui pourrait faire partie du litige et du règlement et qui exécuterait la renonciation et la déclaration énoncées aux présentes.

Par la présente, je représente et garantis que je n'ai pas cédé ou transféré, ni voulu céder ou transférer, volontairement ou involontairement, des éléments diffusés en vertu de la présente décharge ou de toute partie de celle-ci.

Je déclare que j'ai inclus à la présente tous les renseignements demandés, ainsi que tout document justificatif valide et véritable pour le traitement de toute réclamation extraordinaire admissible incluse au présent formulaire, le cas échéant.

DÉCHARGE DES RENONCIATEURS. Conformément à l'*Entente de règlement relative à l'action collective au Canada en matière de fuite de données*, du *Plan de règlement relatif à l'action collective au Canada et aux ordonnances et documents de la cour*, à compter de la date d'entrée en vigueur, compte tenu du versement du montant du règlement, et pour toute autre contrepartie importante prévue dans la présente Entente de règlement, les renonciateurs accordent une quittance complète, finale, absolue et inconditionnelle aux renonciataires pour toute réclamation passée, actuelle ou future, directement, indirectement ou à tout autre titre.

Je, _____, reconnais être un membre du groupe canadien de l'action collective en matière de fuite de données tel que défini aux présentes et, sous peine de sanctions et de disqualification à recevoir tout dédommagement du fonds de règlement en cas de parjure, je déclare, en vertu des lois de la Province de la Colombie-Britannique, que toute documentation, tout

renseignement sur l'identité ou autre et tout calcul fournis par le(la) soussigné(e) dans les documents relatifs au présent Formulaire de réclamation sont véridiques, complets et exacts.

Exécuté ce _____ jour de 202____, à _____, dans la province de/du _____.

Signature : _____.

Titre en vertu duquel agissent les signataires : _____.

RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT. Si la personne qui remplit et soumet le présent formulaire de réclamation est un représentant du réclamant admissible, elle doit certifier avoir l'autorisation de le faire au nom du réclamant admissible.

Je, _____, certifie que j'ai l'autorisation de remplir et de soumettre le présent formulaire de réclamation au nom de _____, qui est un membre du groupe admissible.

Date : _____ Signature : _____

REMARQUES À L'INTENTION DE L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS AU CANADA :